



COMPTE RENDU DEFINITIF DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2017 A 10 h

COMMISSION 1 – PERSONNEL, FINANCES, INNOVATION ET QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC

17-03-5.7-01 Transformation de la Communauté urbaine Tour(s)plus en métropole,
« Tours Métropole Val de Loire »

Désignation des secrétaires de séance :

M. Plantard

Mme Touret

NOMS DES ELUS	PRÉSENT	ABSENT	REPRÉSENTÉ PAR MANDAT
M. SCHWARTZ	X		
Mme ALLAIN	X		
M. LANGE	X		
Mme TEIXEIRA	X		
M. CLEMENT	X		
Mme HADJIDJ - BOUAKKAZ	X		
Mme AUDIN	X		
M. BOUIN	X		
M. FERREIRA-POUSOS	X		
M. PLANTARD	X		
Mme JEBARI	X		
M. SOTTEJEAU			Pouvoir à mme Rozas
Mme KENANI	X		
Mme ROZAS	X		
M. DOMINGO			Pouvoir à Mme Allain
Mme GERMOND	X		
Mme PLOT-MUREAU	X		
M. BOULAMLOUJ		X	
Mme DELLA - ROSA	X		
Mme ORLIAC			Pouvoir à M. le Maire
M. BARBAULT	X		
Mme BOURASS - BENSAID		X	
M. BIET		X	
M. SEISEN	X		
Mme GUSTIN-LEGRAND		X	
M. THUILLET	X		
Mme TOURET	X		
M. FANDANT	X		
Mme MONTOT	X		
Mme VIOUX	X		
M. DOULET	X		
Mme ESNARD	X		
M. AUTANT	X		

1 – Transformation de la Communauté urbaine Tour(s)plus en métropole, « Tours Métropole Val de Loire »

La loi n°2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain et notamment son article 70 (article L5217-1 du code général des collectivités territoriales) rend désormais possible la transformation de la Communauté urbaine en métropole. Il est nécessaire de reprendre la procédure engagée sur ces nouvelles bases juridiques. A cette fin, le Conseil communautaire devrait être réuni le 9 mars prochain. Les Conseils municipaux des communes membres sont invités à délibérer dans les plus brefs délais. Notre assemblée s'était prononcée antérieurement lors de sa séance du 20 décembre dernier.

Le passage en métropole constitue une opportunité de franchir un cap dans le développement de notre agglomération qui profitera à l'ensemble des acteurs et des territoires à l'échelle d'un vaste espace interrégional.

Pour accompagner cette dynamique, les 22 communes de la Communauté d'agglomération Tour(s)plus se sont prononcées dans les conditions de majorité qualifiée requises en faveur des modifications statutaires se rapportant à l'extension des compétences de la Communauté d'agglomération telles que définies dans la délibération du 2 mai 2016.

Ainsi, le Préfet d'Indre-et-Loire a prononcé par arrêté du 3 août 2016 les modifications statutaires et acté par arrêté du 21 décembre 2016 la transformation de la Communauté d'agglomération Tour(s)plus en Communauté urbaine Tour(s)plus au 1er janvier 2017.

I/ Une dynamique collective : faire métropole ensemble

Au-delà des importantes compétences qui sont ainsi conférées, la dynamique collective autour de laquelle se sont engagés au quotidien tant les élus que les acteurs de la société civile est au service du rayonnement, de l'attractivité et de la cohésion de l'agglomération.

Fort de cet élan collectif de « faire métropole », le territoire souhaite s'inscrire dans ce mouvement continu qui permettra de :

- construire des partenariats forts et ambitieux entre tissu économique, collectivités publiques et acteurs de l'aménagement au service des politiques publiques d'une part, entre les entreprises et les acteurs de l'économie sociale et solidaire au service d'une meilleure valorisation du capital humain du territoire d'autre part ; et enfin, entre acteurs du tourisme, acteurs financiers et culturels au service de grands événements.
- porter ces intérêts communs aux échelles régionale, nationale et internationale, s'insérer dans les différents réseaux d'influence, « capter » les ressources extérieures, financières, les grands investissements et la matière grise.

Dans cette perspective, la Communauté urbaine Tour(s)plus en lien étroit avec le Conseil Départemental entend approfondir ses coopérations avec les EPCI en promouvant les conventions de partenariat. Parallèlement, la création d'un Conseil de développement a permis de mettre en place un dialogue actif et permanent avec les forces vives pour dessiner les coalitions de développement nécessaires à la mise en œuvre du projet métropolitain.

II/ Des fonctions métropolitaines exercées de fait

La « métropolisation » caractérise les territoires structurés autour de pôles urbains où se concentrent une forte population et de nombreux emplois ainsi que des fonctions de commandement ou d'excellence dans les domaines économique, universitaire, culturel, touristique, de la recherche et

de la santé. L'ensemble de ces éléments constitue un large bassin de vie traversé par des interdépendances multiples rythmées par les flux quotidiens des habitants.

La métropole structure ce réseau urbain de grande échelle par un pouvoir d'impulsion et d'organisation qui dépasse largement son périmètre institutionnel.

Dotée de cette convergence des dynamiques locales, la métropole contribue à la structuration d'un vaste espace inter-régional et s'inscrit par son rayonnement dans les flux et réseaux nationaux.

L'agglomération tourangelle a bénéficié de longue date d'un investissement massif et continu de la puissance publique. Etoile autoroutière et ferroviaire, aéroport (200 000 passagers par an), ligne à grande vitesse, classement au patrimoine mondial de l'UNESCO, déconcentration des ressources humaines du Ministère de la Défense (900 agents), Centre Hospitalier Régional Universitaire de 1er rang (8 287 agents), Université pluridisciplinaire et écoles supérieures (30 000 étudiants), Centre Chorégraphique National de Touraine, Centre Dramatique National de Tours, Grand théâtre - Opéra (symphonique et lyrique), musées de France, les atouts de notre territoire sont multiples. Ils l'inscrivent résolument dans la fonction de relais entre les dynamiques francilienne et atlantique et assurent son attractivité et son rayonnement.

Aussi, autour d'un projet de territoire équilibré, la Communauté urbaine porte depuis de nombreuses années des politiques publiques harmonieuses garantissant le développement durable des communes tout en soutenant et garantissant la cohésion sociale.

Forte de cette culture intercommunale enracinée et soucieuse de poursuivre cette ambition en disposant des leviers institutionnels nécessaires, l'agglomération tourangelle souhaite inscrire son développement dans le cadre des objectifs définis par la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles (MAPTAM).

III/ Une démarche métropolitaine s'inscrivant dans un cadre légal

Par courrier en date du 16 décembre 2015, le Président de la Communauté d'agglomération a été saisi par le Préfet d'Indre-et-Loire l'invitant à apprécier l'intérêt d'une transformation en métropole.

En application des articles L5217-1 et suivants du CGCT, modifiés par la loi n° 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, « les Etablissements Publics à Coopération Intercommunale à fiscalité propre de plus de 250 000 habitants ou comprenant dans leur périmètre, au 31 décembre 2015, le chef-lieu de région, et centres d'une zone d'emplois de plus de 500 000 habitants, au sens de l'INSEE » peuvent obtenir, à leur demande, par décret, le statut de métropole.

Ainsi, la Communauté urbaine, comptant 292 037 habitants et centre d'une zone d'emplois représentant 540 869 habitants selon l'INSEE (population municipale), remplit toutes les conditions qui lui permettent de solliciter sa transformation en métropole.

En outre, les fonctions de commandement stratégique de l'Etat et les compétences structurantes exercées d'ores et déjà par la Communauté urbaine ainsi que les partenariats qu'elle met en place contribuent à son rayonnement sur l'ensemble du bassin de vie et d'emploi permettant d'assurer un rôle en matière d'équilibre du territoire national au cœur d'un pacte de solidarité avec les villes moyennes et les territoires ruraux qui l'entourent.

L'ensemble de ces données est développé dans un rapport stratégique métropolitain communiqué dans le cadre de la préparation de la séance du Conseil municipal du 20 décembre dernier. Sa version actualisée est à disposition en mairie auprès du secrétariat général.

Les conditions de transformation en métropole prévues aux articles L5217-1 et suivants étant remplies, il est nécessaire, pour l'obtention de ce statut par décret, que les conseils municipaux se prononcent à la majorité qualifiée par accord exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population, et ce, conformément à l'article L5217-1.

A l'occasion de cette transformation, il est proposé de dénommer la Métropole « Tours Métropole Val de Loire ».

Je vous propose d'adopter la délibération jointe à ce rapport.

Le Conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5217-1 et suivants issus de la loi n°2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain,

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire en date du 3 août 2016 actant les modifications statutaires visant à doter la Communauté d'agglomération Tour(s)plus de l'ensemble des compétences obligatoires des métropoles,

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire en date du 21 décembre 2016 portant transformation de la Communauté d'agglomération Tour(s)plus en Communauté urbaine au 1er janvier 2017,

Vu la délibération n°16-09-5.7-01 du 20 décembre 2016 relative à la modification des statuts de la Communauté d'agglomération en vue de sa transformation en métropole,

Considérant que la Communauté urbaine Tour(s)plus exerce effectivement les compétences obligatoires d'une métropole depuis le 1er janvier 2017,

Considérant que par courrier en date du 2 mars 2017, le Président a saisi les maires des 22 communes membres de la Communauté urbaine aux fins de les inviter à faire délibérer leurs conseils municipaux pour qu'ils se prononcent sur la transformation de la Communauté urbaine en métropole et ce, dans les conditions de majorité définies à l'article L5217-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport présenté,

D é c i d e

Article 1° : de donner son accord pour la transformation de la Communauté urbaine dénommée Tour(s)plus en métropole dénommée « Tours Métropole Val de Loire » dans les conditions définies aux articles L5217-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Article 2° : d'approuver le rapport stratégique métropolitain joint,

Article 3° : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes afférents à l'exécution de la présente délibération.

Sont intervenus dans le débat :

Mme Touret : je ne vais pas revenir sur ce que vous avez dit, en effet il y a eu de nombreuses réunions et concertations pendant lesquelles on a eu ce style de dialogue. Au départ, nous avons été très positifs, parce que les métropoles qui étaient au nombre de quinze satisfaisaient notre ministre, M. Baylet. Ensuite, il y a eu des discussions et puis l'acharnement de nos hommes politiques toutes idées confondues sur notre territoire, qui ont fait qu'aujourd'hui, nous sommes heureux d'en être arrivés là, après des mois de travail. Certains disent que cela a été trop vite, d'autres que c'était trop lent. Il y a eu beaucoup d'appréhension, avec des réponses bien évidemment, mais aujourd'hui, c'est une très belle victoire pour notre territoire. La Touraine va rayonner à l'extérieur et c'est une chance. Je pense que de nombreuses entreprises, dont certaines importantes, viendront s'installer chez nous, car nous sommes devenus Métropole. En ce qui concerne les inquiétudes qu'il y avait, comme le devenir des Communes et du Département, je crois que chacun a sa place, justement. Il y aura énormément de concertations, ça peut fusionner et fonctionner. La métropole va étendre tout cela et je trouve vraiment que c'est une chance.

On a un label aujourd'hui, il faut saisir cette opportunité et nous sommes forcément fiers d'habiter sur ce territoire. Notre Touraine est une région extraordinaire avec plein de choses. On l'a encore vu hier avec l'inauguration du CCCOD. Ça a été un bon moment, une chance de choisir notre ville pour ce style de manifestation et de locaux qui s'ouvrent. Je suis contente de cet aboutissement et cela va nous ouvrir plein d'opportunités, j'en suis convaincue. Certains se sont encore exprimés au dernier Conseil communautaire et ils ont eu raison de le faire. Ils ont maintenu leurs convictions, mais avec une finalité de dire que de toute façon nous travaillerons positivement dans cette métropole. Il y a eu sur 55 élus, 52 oui, 3 contre. Au Département cela a été voté à l'unanimité donc c'est une chance d'entente...vive la métropole !

Mme Bouakkaz : Je suis également fière d'avoir voté ce statut de métropole jeudi soir à Tour(s)plus, de le voter à nouveau ce soir, ainsi que d'être larichoise. C'est un statut très prestigieux pour notre territoire et cela n'a pas été sans rebondissement. Au départ, nous n'étions pas encore sûrs d'avoir ce statut, finalement c'est une bonne chose qui s'est réalisée avec le travail et l'acharnement de tous les politiciens de notre territoire, de tous bords confondus, qui se sont acharnés et qui ont été jusqu'au bout pour pouvoir accéder à ce statut. Merci aussi à M. Baylet qui a cru en nous et en notre territoire. Merci donc à toutes les personnes qui ont participé pour réaliser cet acte prestigieux. Notre territoire fait maintenant partie des 22 métropoles françaises les plus importantes. Nous pourrions ainsi avoir des subventions plus importantes. Nous pourrions donc faire plus de choses pour notre commune, pour les 22 communes qui font partie de cette métropole, pour développer encore plus notre service public avec de nouveaux projets pour les habitants. Cependant, il faudra, comme on le disait jeudi soir au Conseil communautaire, rester vigilant par rapport à la participation des habitants, continuer à communiquer, à expliquer les atouts qu'on va avoir pour notre commune et notre territoire, en passant métropole. D'ailleurs, associer les habitants a déjà commencé à être fait par la création d'un Conseil de développement, présidé par l'ancien président de l'Université de Tours où sont associés des agents de la société civile, où toutes les communes sont représentées. Donc il faut continuer dans ce sens. Pour terminer, je le redis, je suis d'autant plus fière d'être larichoise.

Mme Teixeira : nous voici arrivés au terme du processus. Les élus de l'agglomération se sont majoritairement prononcés en faveur de la création de la métropole tourangelle jeudi soir. Les conseillers de notre sensibilité ont émis un avis défavorable à cette création. C'est déjà cette opinion que nous avons exprimée à plusieurs reprises au sein de notre Conseil municipal. Nous n'allons pas changer de point de vue aujourd'hui. Je ne reviendrai donc pas sur toutes les raisons qui sont à l'origine de notre analyse, vous les connaissez et il suffit de se reporter aux interventions des conseils précédents pour se les remettre en mémoire. La métropole préfigure une agglomération où les communes finiront par disparaître à terme, contrairement à ce que l'on dit jusqu'à présent. Pour moi, j'espère rester larichoise, mais j'ai bien peur de ne plus l'être à un moment donné. Cela peut être un choix partagé par des élus de différents bords politiques, lesquels tentent pourtant, en ce

moment même, de se montrer opposés au niveau national, perspective électorale oblige... Ce n'est pas notre choix. On peut penser que c'est historique, mais c'est surtout le résultat d'une démarche tendant à aligner l'organisation de nos territoires sur celle des autres pays de la Communauté européenne. Les tentatives de présenter des garanties quant à l'avenir, ne nous conduisent pas à changer d'avis. Ces garanties seront balayées au premier coup de vent politique. La métropole tourangelle va donc être la base nouvelle à partir de laquelle nous allons devoir travailler. Je crains que cela ne soit encore plus difficile qu'auparavant, dans la mesure où nous serons rapidement opposés à l'écrasante domination de la grande ville, laquelle a déjà commencé à s'exprimer. Nos choix risquent d'en être pour le moins altérés, ou bien retardés, voire remis en cause. L'agglomération pourra sans aucun doute faire mieux entendre sa voix et même si elle aura une enveloppe plus importante de l'État, il est à craindre que cela soit pour l'impliquer dans des dépenses prises en compte pour le moment par l'État, voire à s'y substituer totalement. Et tout cela, au nom de la compétitivité entre territoires mis en concurrence. La métropole n'était pas un chemin obligé pour se rassembler, pour être plus forts. De nombreuses possibilités offertes par l'intercommunalité ont, depuis longtemps, fait leurs preuves à cet égard. D'ailleurs, l'inauguration d'hier soir était faite par la Communauté d'agglomération. Je pense que nous aurons à nous mobiliser très fort pour ne pas laisser étouffer la voix des larichois et nous insistons bien sur ce point, car nous comptons bien rester présents pour défendre l'intérêt de la population avant tout.

Mme Kenani : je ne vais pas clôturer le débat, mais je vais amener ma note positive, optimiste comme d'habitude. Comme vous l'avez annoncé, l'intelligence collective a permis l'aboutissement qui, je l'espère, s'avèrera novatrice pour notre territoire. Les élus, dont je fais partie, sont toujours dans l'attente de l'émergence d'un projet métropolitain, qui ne devrait pas tarder à arriver, d'après ce que vous disiez. Les citoyens quant à eux, attendent que des services à proximité de leur quotidien se pérennisent. Je finirai en saluant la démarche pertinente au sein de notre commune, consultations, échanges avec nos agents, dans le cadre du transfert de ces professionnels. J'espère par ailleurs, à l'aube d'un temps électoral important, que nos concitoyens, à leur tour, feront preuve de cette intelligence collective qui s'est révélée pour la mise en place de cette métropole et accorderont leur vote au candidat, qui lui, saura préserver ce service public et les agents qui œuvrent au quotidien.

M. Langé: je ne pouvais pas ne pas dire quelques mots. Ils n'ont pas pour objectif de reprendre toutes les choses exactes que j'ai entendues, la plupart que je partage, mais je voudrais simplement intervenir en une sorte de perspective sur le sujet. M. le maire a eu la gentillesse de dire que je me suis trouvé aux origines de ce qui, aujourd'hui, est un accomplissement. Tout a commencé au Bois des Hâtes, dans le pavillon de chasse, avec un certain nombre d'élus, rares ceux qui étaient encore autour de la table à Tour(s)plus hier soir, hélas, et qui ont su, en mettant de côté leurs dissensions politiques lors des luttes démocratiques, se projeter dans un avenir qui devait, en quelque sorte, donner un avenir à la Touraine. Au-delà de ça, j'ai été très sensible, chère Isabelle, à ce que tu as rappelé, quand je parlais d'exactitude, c'est à ça que je pensais. Tout ce que tu as dit est parfaitement exact, en ce sens que tu as souligné les étapes de la construction démocratique du vivre ensemble au plus près. La commune, inventée il y a plus de deux siècles, a incontestablement été le moule qui a permis le développement de la démocratie au cours de ces deux siècles. Mais si j'ose dire, c'est un peu les données de l'histoire et on n'arrête pas l'histoire. En revanche, on peut la construire sans forcément avoir un plan préétabli, sans avoir l'idée finale de ce que cela va donner. Pour cette raison, c'est un peu une aventure collective qui se vivra avec les convictions des uns et des autres. Je voudrais attirer votre attention sur le fait que la métropole aujourd'hui constituée, de mon point de vue, c'est trois choses : une image, une force de frappe et elle doit devenir un esprit. Une image parce qu'en réalité, c'est le mot qui a fasciné à un moment, le fait que Tours devienne métropole, c'est une expression rayonnante et la fascination du mot parce qu'il donne une image, nous fait regarder de l'extérieur. Il donne envie aux autres de venir vers nous. Ce sont déjà les prémices de ce qui donnera éventuellement la force du territoire. Mais cette force ne va pas simplement s'appuyer sur l'image et l'attrait pour ceux qui nous regardent de l'extérieur. Au-delà de ça, la force de frappe résulte des institutions et le fait de passer métropole donne des leviers pour

un développement, une amplification des moyens au service du développement du territoire. Cet aspect-là, cette force de frappe, justifiera que des entreprises soient intéressées par les efforts qui sont réalisés pour avoir des conditions d'accueil exceptionnelles. Par exemple, le développement de l'université est un élément phare de ce point de vue là. Nous sommes en concurrence avec d'autres métropoles sur ce simple sujet que représente l'université qui est forcément un pôle attractif pour les familles qui pensent à l'avenir des enfants. Au-delà des familles, pour les futurs étudiants qui se polariseront où il y a des universités puissantes. Pour cette simple raison, la concurrence qui existe déjà entre les universités sera un des éléments importants de la concurrence entre les métropoles. Je pense en particulier par rapport à Orléans. Forcément, nous sommes en concurrence au plus proche avec l'autre métropole Orléans, qui a aussi une université. Donc l'image, la force de frappe pour ce développement et je voudrais terminer sur l'esprit. L'esprit, c'est un petit peu le souffle qui permet de porter vers cette histoire qui est à construire. Je pense que ce qu'il ne faudrait pas perdre, c'est ce qui est né au début du XXI^e siècle au Bois des Hâtes. L'esprit que travailler collectivement au développement de ce territoire, c'est encore plus important que de s'affronter sur des idées qui sont nobles. C'est aussi permettre de sortir par le haut. J'ai d'autant plus de soucis d'attirer l'attention sur ce point que, dans ces périodes d'incertitudes, qui ne concernent pas que le destin de l'agglomération tourangelle, on sent bien que c'est le moment d'inventer autre chose sans se désunir et en recherchant ce qui peut donner un avenir. Faire en sorte que l'histoire continue, si possible dans le progrès et en-tout-cas au mieux. Voilà Monsieur le Maire ce que je voulais dire, ce matin, pour clôturer, non pas le discours, mais pour clôturer ce qui a été pour moi une phase importante, 20 ans de préparation de cette agglomération.

M. Seisen : je voulais dire que j'ai beaucoup agi personnellement quand j'étais en activité pour combattre certains effets très nocifs d'une société qui se met en concurrence avec elle-même dans tous les cas de figure et qui laisse beaucoup de gens sur le pavé. Pour moi, que l'on soit métropole, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ce n'est pas la problématique des mots, mais d'être en soutien, en conseil, en aide au quotidien vis-à-vis de la population qui aujourd'hui, souffre. Il y a de plus en plus de problèmes d'emploi et en particulier pour certains quartiers en très grande difficulté. Ce qui m'intéresse, c'est d'avoir un projet pour la métropole, qu'il soit le plus social possible, c'est-à-dire des dossiers sur l'enseignement, je suis d'accord pour l'université, mais moi, je suis plus pour un partenariat entre Tours et Orléans que pour une concurrence entre les deux universités. Je dis qu'il y a assez de place pour tout le monde pour se développer et faire des instituts de recherche. Plus on travaille ensemble, plus on se développe et plus on est performant ensemble et pas l'un contre l'autre. Je suis très inquiet, je suis intervenu en décembre sur le logement, je souhaite aujourd'hui que la métropole s'engage clairement sur le fait que toutes les communes appliquent la loi SRU sur le logement social et les besoins de nos concitoyens. Que la plupart des logements sociaux soient aujourd'hui concentrés entre Joué-lès-Tours, Tours, Saint-Pierre-des-Corps ou La Riche, ne me satisfait pas. Clairement, pour moi, que la ville du Président de l'agglomération soit une des villes qui fait très peu pour le développement social me semble inacceptable, ça m'inquiète pour l'avenir. Qu'on soit métropole ou autre, même si globalement on a un taux de logements sociaux important, personne n'est exempté de l'application de la loi SRU. Je souhaite que cette loi soit appliquée le plus strictement possible. Je dirai donc que, comme tous, on est là, on sera toujours là, avec la métropole et pour défendre les gens comme ils sont. Le travail que l'on fait au niveau de la mairie de La Riche me va bien et je voudrais que ce même travail soit appliqué au niveau de la métropole.

M. Bouin : c'est l'intervention de mon collègue Daniel Langé qui m'incite à dire deux mots. Je pense que sans le vouloir, il a fait référence à une réflexion de Karl Marx sur sa critique sur Darwin à savoir : « l'Homme agit inconsciemment vers des buts conscients ». Je donne rendez-vous aux larichois d'ici quelques années. On fera les comptes à ce moment-là.

Mme Allain : je comprends bien les craintes et les interrogations de certains membres du conseil municipal, mais je tiens à rappeler que l'on a ressenti les mêmes choses lors de la création de la communauté urbaine quand on discutait de la création de Tour(s)plus au sein des communes

membres. Je vous rappelle qu'à l'époque on était peu de communes à partir dans l'aventure et pendant une dizaine d'années, on a vu des communes et même des petites, frapper à la porte pour dire qu'elles veulent être de l'aventure de la communauté urbaine. C'est sûr, il y a toujours des côtés inquiétants parce qu'on ne connaît pas l'avenir de ces grosses structures. Mais il faut voir ce qu'elles ont amené aux communes depuis la création de la communauté urbaine. On va le voir dans les prochains conseils municipaux, dans les délibérations qu'on va prendre sur la mise à disposition du personnel. Le personnel de la commune mis sur certains travaux à disposition de la métropole, l'échange se passe très bien, on l'a déjà vu avec la communauté urbaine. Il n'y a aucune raison qu'avec la métropole cela ne se passe pas bien. On a vu les moyens mis à disposition de la communauté urbaine pour accompagner le personnel et quoiqu'on en dise, c'est une opportunité professionnelle qui s'ouvre pour ces agents. Donc il y a des côtés positifs, il faut les mettre en avant, on sera vigilant sur tout ce qui va se passer à l'avenir pour la commune, les larichois et le personnel.

Mme Plot Mureau : je voudrais simplement redemander qu'une information très claire soit faite aux habitants par l'intermédiaire de différents médias pour qu'ils comprennent bien. On a toujours dit Tours Métropole et j'espère que La Riche ne sera pas le cabanon de Tours.

M. Le Maire : notre objectif est bien évidemment de davantage communiquer aussi sur ce qui se passe au sein de notre Conseil municipal et en particulier pendant les temps forts, tels que nous les vivons ce matin et c'est pourquoi nous avons filmé ce Conseil. Dans le prochain numéro du Vivre Ensemble il y aura aussi une double page qui reprend les compétences transférées avec un schéma par thématique pour que ce soit bien clair pour nos concitoyens.

En ce qui concerne la solidarité communautaire, vous savez que c'est quelque chose qui me tient particulièrement à cœur. Les rénovations urbaines posent aussi la question de la répartition du logement social sur l'ensemble des communes de la communauté urbaine, future métropole, pour que cet effort soit partagé par tous et que la loi SRU soit respectée. La rénovation urbaine, c'est la qualité de vie des personnes dans les quartiers et évidemment la communauté urbaine porte ces sujets-là, notamment auprès de l'Agence nationale de rénovation urbaine pour qu'il y ait aussi une politique pour la rénovation des quartiers. Il y a encore des populations sur notre territoire qui sont en fragilité et ce n'est malheureusement pas un combat gagné. Il ne faut jamais désespérer. Sur la question de la dotation de solidarité communautaire, je reste persuadé qu'il faut remettre les choses à plat et que, pour le coup, on passe à une ère nouvelle. Pour un certain nombre de sujets, on ne peut pas rester sur un mode de calcul des années 2000 qui date de la constitution de la communauté d'agglomération. Il y a donc encore des combats à mener et à La Riche, nous les menons. Les fragilités concernent nos populations directement sur les territoires. C'est assez inégal par rapport à l'ensemble des communes. Il y a évidemment 4 communes qui sont concernées par les quartiers prioritaires : La Riche, Joué-lès-Tours, Tours et Saint-Pierre-des-Corps. Il faut prendre en compte ces spécificités pour continuer de mettre en place des services publics comme nous le faisons à La Riche, autour de l'emploi avec le pôle relais emploi municipal que nous avons mis en place. La question du lien avec tous les quartiers est importante pour que personne n'ait le sentiment d'être isolé. On a ce défi à relever, et davantage à La Riche qu'ailleurs. Il faut que l'ensemble des collègues en prenne conscience. Il y a aussi des disparités de territoires entre nos communes. Nous sommes particulièrement concernés par la question du risque inondation. Il est évident que les perspectives de développement, on parlait d'entreprises tout à l'heure, sont évidemment moindres, que pour des communes qui sont sur le plateau. Il faut que ce soit pris en compte là aussi dans la répartition des dotations intercommunales. Il faut qu'il y ait d'autres projets et c'est le sens du financement des terrains sportifs et du projet loisirs et sports qui est fait dans le secteur du Petit Plessis, de la zone d'activités des Mûriers où un secteur s'est transformé. C'est aussi grâce à des participations financières de la communauté urbaine. C'est la question de la réappropriation des bords de Loire, transformation de la vision de l'ouest de notre commune, qui est un secteur qui doit continuer de vivre. On doit pouvoir continuer de rénover sa maison, de vivre dans son quartier, de monter des projets, mais aussi de transformer les espaces publics et d'y donner d'autres destinations que le logement pour y mettre de nouvelles formes d'activités. Il faut que la communauté urbaine

puisse participer à ces projets, c'est le sens de ce que nous faisons. Il faut que demain, la métropole prenne en compte cela dans la répartition des dotations au sein des différentes communes. Donc évidemment, je porte cette question de la solidarité et je redis qu'il y a deux aspects, les populations et la solidarité entre les territoires au sein de la communauté urbaine.

Je vous remercie pour la qualité du débat de ce matin qui révèle la qualité de notre travail, de celui de la municipalité. C'est toujours appréciable d'avoir ces échanges avec vous. Dans quelques instants nous allons participer au vote et c'est là que prend son sens les responsabilités que nous avons. Par ce vote, vous allez devenir, dans quelques instants, les fondateurs de la métropole.

A la majorité, (21 pour et 5 contre M. Seisen, Mme Della Rozas, Mme Germond, Mme Teixeira, M. Bouin) le Conseil municipal décide de donner son accord pour la transformation de la Communauté urbaine dénommée Tour(s)plus en métropole dénommée « Tours Métropole Val de Loire » dans les conditions définies aux articles L5217-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ; d'approuver le rapport stratégique métropolitain joint ; d'autoriser Monsieur le maire à signer tous actes afférents à l'exécution de la présente délibération.

La séance est levée à 10 h 54

Affiché à la porte de la mairie en application de l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire,

Wilfried SCHWARTZ

Les secrétaires de séances

M. Philippe Plantard

Mme Nathalie Touret